

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 21

Date de la convocation :
18 mars 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 07 avril à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 18 mars 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-7-1-2-15 Approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et proposition d'affectation des résultats du SSIAD des Deux Rives

Présents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CONTANT Véronique, Madame CLUCHIER Marie Christine, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTO Serge, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame GAILLARD Elisabeth,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2025 D 7 1 2 15

Objet : Approbation de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 et proposition d'affectation des résultats du SSIAD des Deux Rives

Service émetteur : SSIAD

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Monsieur le Président de séance présente au Conseil d'Administration l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Emploi ou Déficit	Ressources ou Excédent
Réalisation de l'exercice 2024	1 143 552,58 €	1 122 883,15 €	0,00 €	5 602 21 €
Résultat de l'exercice 2024	20 669,43			5 602,21 €
Report résultat cumulé F 2023		182 218,61 €		
Report résultat cumulé I 2023				42 437,02 €
Résultats cumulés 2024		161 549,18 €		48 039,23 €

Le Président de séance PROPOSE d'imputer :

- l'excédent de fonctionnement de **161 549,18 €** en report à nouveau excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2025 pour la totalité de l'excédent, soit **161 549,18 €** ;

- l'excédent d'investissement de **48 039,23 €** en réserve affectées à l'investissement de l'exercice 2025 pour **30 000,00 €** et le solde de **18 039,23 €** en réserve de compensation des charges d'amortissement.

Le conseil d'Administration,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Approuve à l'unanimité l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024.

AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,

mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,

Valence d'Agen, le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS

Daniel ZANIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 08 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 08 AVR. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr